

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-163 du 2 Juin 1981

chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construc-
tion et de l'Habitat, de l'intérim du
Camarade François DOSSOU, Ministre des Trans-
ports et des Communications pour compter du
2 Juin 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

WU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. -- Pour compter du 2 Juin 1981, le Camarade Girigissou GADO,
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé
de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant
l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2. -- Le Présent décret sera Publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Juin 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTPCH-MTC 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1
ONEFI - Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - EN 6 BCP 1 JORPB 1.-